



**MINISTÈRE
CHARGÉ
DES TRANSPORTS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Service national d'Ingénierie aéroportuaire

« Construire ensemble, durablement »

Département SNIA-Ouest
Unité instruction servitudes aéronautiques

AVIS'AU

Nos réf. : N° 2024/38533 /T193262

Vos réf. : Votre demande du 01/07/2024

Affaire suivie par : Muriel TESSON

snia-ouest-ads-bf@aviation-civile.gouv.fr

Tél. : 02 28 09 27 10

Objet : PC 029 075 24 00053– HOLDISPORT

Par la demande citée en référence, vous nous adressez pour avis, le dossier de permis de construire cité en objet pour la construction du nouveau stade Brestois avec panneaux photovoltaïques d'une surface totale de 42.840m² et d'une hauteur maximale de 49,10 mètres, soit une altitude sommitale maximale de 125,85 mètres NGF, sur un terrain situé rue Alphonse Penaud sur la commune de Guipavas.

Je vous informe que le projet est couvert par les servitudes aéronautiques de dégagement de l'aérodrome de Brest-Bretagne. La hauteur libre (67 mètres) entre le site des travaux et la cote des servitudes permet de constater que les règles de dégagement seront respectées. Ce projet ne sera pas non plus gênant au regard des procédures de circulation aérienne publiées.

Ce projet se situe à proximité de l'aérodrome précité. La note d'information technique concernant les « Dispositions relatives aux avis de la DGAC sur les projets d'installations de panneaux photovoltaïques à proximité des aérodromes et des hélistations » du 10 novembre 2022 est en cours de révision et dans ce contexte, ce projet, du fait de sa localisation, n'est plus soumis à justificatif de non-éblouissement.

Il est toutefois recommandé au porteur de projet de se coordonner avec l'exploitant de l'aérodrome.

Dans le cas où l'utilisation d'un engin de levage serait nécessaire à la réalisation de ce projet, l'entreprise devra soumettre au Département SNIA-O, au moins un mois avant tout démarrage des travaux, un dossier de demande sur la plateforme prévue à cet effet, à l'adresse suivante : <https://www.ecologie.gouv.fr/guichet-unique-urbanisme-et-obstacles-circulation-aerienne>.

En conséquence, sous réserve du respect de ces conditions, j'émet un **avis favorable** au titre de ces servitudes.